



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE CHARGÉ(E) D'ÉTUDES
DOCUMENTAIRES PRINCIPAL(E) DE 2^{ÈME} CLASSE**

SESSION 2017

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission.....	3
A) Le rappel de l'épreuve orale d'admission	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien classique sans support.....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	5
3) Les remarques générales sur l'oral.....	6
4) Les remarques générales sur l'oral.....	8
III. Les statistiques	9
IV. Remerciements.....	10

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve orale d'admission

L'article 5 de l'arrêté du 19 juin 2000 modifié fixant les modalités de l'épreuve de sélection professionnelle et les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale définit l'épreuve d'admission comme suit :

« L'épreuve orale de sélection consiste en une conversation avec le jury d'une durée de 30 minutes maximum. La conversation a comme point de départ un exposé dont la durée peut être comprise entre 5 minutes minimum et 10 minutes maximum, sur les fonctions que le candidat a exercées en qualité de chargé d'études documentaires et, le cas échéant, depuis sa nomination en qualité de fonctionnaire de catégorie A.

L'exposé est suivi de questions avec le jury :

a) relatives aux attributions du ministère, du service ou de l'établissement auprès duquel est affecté le candidat, dans les domaines d'activité dévolus aux chargés d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

b) permettant une appréciation de la personnalité et des capacités professionnelles du candidat ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Jean-François MOUFFLET, conservateur du patrimoine, département du Moyen-Âge et de l'Ancien Régime, Archives nationales, site de Paris,

Membres de ce jury :

- Madame Aline FRANÇOIS-COLIN, chargée d'études documentaires principale de 2^{ème} classe, adjointe au directeur de la médiation et programmation culturelle, musée du Louvre ;

- Monsieur Denis JOUDELAT, chargé d'études documentaires principal de 1^{ère} classe, école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville ;

- Madame Mireille LAMOUREUX, chargée d'études documentaires principale de 1^{ère} classe, direction du numérique pour l'éducation, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ».

Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

* cadre réglementaire,

* déontologie : laïcité, non-discrimination...,

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,

- les éléments pour mener les oraux,

- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 9 janvier au 13 février 2017
Dates des épreuves orales	Les 2 et 3 mai 2017 et du 9 au 12 mai 2017
Réunion d'admission	Le 12 mai 2017

B) L'entretien classique sans support

1) Les remarques générales sur l'oral

Le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet. Comme l'établit l'arrêté du 19 juin 2000 cité précédemment, chacun devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti, à savoir 10 minutes. Quand cela était nécessaire, le jury a systématiquement prévenu le candidat de l'échéance de ce délai afin qu'il mette fin à son exposé. Le jury poursuivait ensuite avec un entretien d'une durée maximale de 20 minutes. Lorsqu'un candidat était connu d'un des membres du jury – personne travaillant ou ayant travaillé dans la même institution, et ayant ou ayant eu des relations professionnelles régulières avec lui –, celui-ci s'est mis en retrait, tant au cours de l'entretien que lors des délibérations.

Le jury tient à souligner à titre liminaire **la très grande qualité générale des prestations**, qui l'a conduit à étaler les notes pour discriminer les meilleures d'entre elles, établissant un seuil d'admission particulièrement élevé. Si l'on considère d'un côté le haut niveau des chargés d'études documentaire, de l'autre le rapport entre le nombre de postulants présents (52) et le nombre de places à pourvoir (10), on ne peut que reconnaître la difficulté de l'équation, aussi bien pour le jury que pour les candidats.

Dans ces conditions, *la préparation de cette épreuve est plus que jamais cruciale* ; le jury est en effet amené à évaluer de nombreux critères pour pouvoir départager sur les moindres détails, tant de forme que de fond.

Le jury ne dispose pas au préalable d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ; il découvre donc le parcours du candidat tout comme il commence à se faire une idée de son « épaisseur » professionnelle sur la foi de son seul exposé. La réussite repose donc en bonne partie sur ce dernier et il faut particulièrement le soigner. C'est le candidat qui choisit parmi toutes ses expériences celles qu'il mettra en valeur ; c'est lui qui a toute latitude pour préparer, peser et affiner chaque élément. S'il s'en donne les moyens, il a le temps de structurer ses idées, de penser aux transitions entre les temps forts de sa présentation, de répéter son discours. *Il ne faut pas négliger la préparation en amont, car le jury, sachant la marge de manœuvre dont on dispose dans l'absolu pour préparer son exposé, est très sensible à la qualité de ce dernier.* Quelque chose de peu structuré

et de laborieux sera évidemment plus lourdement sanctionné ; cela a pu coûter des points malgré un bon entretien.

Sur l'ensemble de l'épreuve, le jury a évalué les critères ci-dessous :

- la qualité de la présentation du parcours professionnel ;
- la connaissance de l'environnement professionnel ;
- les capacités professionnelles ;
- les qualités comportementales ;
- l'attitude et les échanges avec le jury.

2) La présentation du parcours professionnel

S'agissant de l'exposé du parcours professionnel, le jury a particulièrement apprécié ceux qui répondaient aux conditions suivantes :

- Un exposé respectant les règles de l'examen

Compte tenu de ce qui a été dit plus haut, le jury attendait que le candidat puisse respecter le délai qui lui était accordé pour mener sa présentation, d'autant qu'il peut s'entraîner au préalable pour trouver le bon calibrage.

Certains exposés, visiblement insuffisamment préparés, étaient particulièrement courts (parfois à peine cinq minutes), offrant peu de prise au jury pour mener l'entretien ; à l'inverse, d'autres ont voulu déborder au-delà des dix minutes, alors que le jury avait prévenu le candidat qu'il lui fallait conclure, ce qui les a pénalisés. Le jury a dû les interrompre pour respecter la répartition du temps.

- Un exposé structuré

Le jury apprécie de saisir au début de l'exposé le cheminement que le candidat va lui proposer. Ce dernier ne doit donc pas craindre de préciser, sans tomber dans une annonce scolaire, les temps forts qui vont rythmer son discours. Bien souvent, les exposés qui n'énonçaient ni ne proposaient aucune structuration ont donné le sentiment d'un discours décousu et brouillon, montrant parfois que le candidat n'avait pas une façon claire de relater son parcours.

S'agissant du type de plan, l'approche chronologique peut se justifier si la personne a vécu des expériences professionnelles qui l'ont menée sur des domaines de compétences variés et des tâches très différentes. Il faut cependant se garder de l'énumération linéaire des postes si celle-ci ne sait pas mettre en exergue les qualités de fond retirées de ces expériences : autrement dit, *ne pas se contenter de décrire ses missions passées et actuelles, mais les relier à des notions plus générales mettant en valeur tant les qualités que la personnalité du candidat.*

L'évocation du parcours, si elle reste trop descriptive et insuffisamment synthétique, risque de rendre l'exposé anecdotique. Il faut garder en tête que les expériences doivent être employées comme exemples pour conforter une argumentation plus générale démontrant l'aptitude du candidat à réussir l'examen. Les exemples doivent illustrer les compétences professionnelles, les qualités comportementales, l'esprit d'initiative, la motivation à encadrer, la conduite de projets qui fédèrent la carrière et lui donnent une cohérence, ou tout simplement les goûts et les envies. Ce sont non seulement des notions que le jury évalue, mais qui peuvent constituer des points d'ancrage pour bâtir un plan thématique. Un plan de cette nature, s'il sait organiser autour de ces axes des exemples empruntés à différents moments de la carrière, montre le recul du candidat vis-à-vis de son profil et

sa capacité à synthétiser et mettre en perspective son cheminement professionnel. Bien maîtrisé, il rend l'exposé particulièrement persuasif et cohérent.

- Un exposé clair

Le plan aide à la clarté. Le déroulement de la carrière doit être tout aussi lisible à l'issue de l'exposé. Si un exposé thématique est retenu, il peut être précédé en introduction d'un bref rappel des postes occupés. Plusieurs fois, le jury a été amené à faire préciser quelques repères chronologiques, ce qui constitue une perte de temps que l'exposé pourrait épargner.

De la même façon, le jury a pu regretter que l'exposé ne soit pas toujours clair sur les fonctions, sur les réalisations ou sur l'implication personnelle du candidat dans les projets menés par son institution.

Certains se sont montrés répétitifs au cours de leur exposé, énonçant plusieurs fois la même chose à des moments différents, ce qui livre le sentiment d'une présentation brouillonne. La concision doit être de mise et un exposé bien préparé en amont est censé éviter ces inconvénients.

Un mot doit être consacré aux acronymes qui, mis bout à bout et énoncés trop rapidement, risquent de rendre le discours jargonnant. Il sera plus facile pour les membres du jury qui ne sont pas issus de la spécialité du candidat de suivre l'exposé si celui-ci prend la peine de développer ou d'explicitier à leur première occurrence des acronymes très spécifiques ou techniques, par exemple ceux propres au domaine de l'archivage électronique.

3) Les remarques générales sur l'oral

Il est évident que le contenu de l'exposé oriente une partie des questions. Néanmoins, le jury tâche d'élargir le propos en amenant le candidat sur des sujets plus transverses, touchant parfois d'autres domaines de spécialité que le sien.

La discussion est aiguillée par des questions qui cherchent à s'assurer des capacités professionnelles, mais aussi des qualités comportementales, de l'ouverture d'esprit et des motivations.

- Le candidat est jugé sur son expérience et ses capacités.

Le jury est amené naturellement à demander au candidat de revenir sur certains exemples abordés lors de l'exposé. Il peut s'agir de préciser davantage son parcours professionnel, de revenir sur ses choix de carrière et de postes, de donner plus de détails sur un projet qu'il a mené et d'aborder des sujets plus techniques, propres aux champs d'expertise variés du corps des chargés d'études documentaires (à titre d'exemple : constitution et gestion de dossiers documentaires, outils de veille, description et classement d'archives, instruction d'un dossier de classement au titre des monuments historiques, procédures et techniques de la régie des œuvres, traitement de l'information, enjeux de l'informatisation, participation à des publications scientifiques, etc.).

Le jury s'assure que le candidat connaît et maîtrise les bases fondamentales de son métier, ce qui n'a pas été toujours le cas. Néanmoins, compte tenu du niveau de l'épreuve, il faut aussi faire preuve d'une certaine distance vis-à-vis de ses pratiques professionnelles : en témoignent un jugement argumenté sur sa façon de travailler et le fonctionnement de son service, ainsi que la connaissance des évolutions récentes (par exemple, la prochaine révision des normes de description archivistique ou les conséquences de la loi sur les règles applicables au patrimoine immobilier, archéologique et architectural).

- Le candidat doit bien connaître son environnement professionnel.

Il est aux yeux du jury impératif que les candidats soient attentifs à leur environnement professionnel. Ceci ne s'entend pas seulement comme ce qui se pratique dans leur institution ou leur domaine de spécialité, mais comme l'ouverture vers les expériences des autres services culturels, et plus largement tout ce qui touche aux politiques publiques de la culture et de l'éducation nationale, aux actualités législatives et aux réformes administratives.

Dans l'ensemble, les évolutions législatives récentes propres au domaine du patrimoine et de l'architecture étaient bien connues ; ceux qui savaient en pointer de façon judicieuse, toujours en argumentant, les avancées comme les problèmes ont été valorisés. En revanche, il a été constaté d'une manière générale une connaissance beaucoup plus fragile voire insuffisante des enjeux tant techniques que juridiques autour du numérique (loi Lemaire pour une République numérique, loi Walter, contexte d'ouverture des données de l'administration, nécessaire interopérabilité des systèmes...).

Le jury a pu constater également l'ignorance de certaines réalisations du ministère de la culture, importantes pour le domaine de la documentation, comme le portail data.culture.fr où sont publiés différents vocabulaires d'indexation du monde patrimonial. Il est recommandé que les candidats aient en tête quelques projets importants ou intéressants menés tant au niveau de l'administration centrale que des services déconcentrés et décentralisés. Par exemple, en régie des œuvres, il est essentiel d'avoir une idée tant des pratiques qui ont cours dans les autres musées que de l'articulation de la régie avec les autres services. De même, la connaissance de publications connexes à la spécialité du candidat, ou encore de réalisations en matière de numérisation, d'informatisation, de conception d'applications numériques innovantes, de mise en place de portails dénote son ouverture et sa curiosité sur son réseau professionnel.

- Le candidat doit révéler sa personnalité et ses motivations.

Les seules compétences et connaissances ne sauraient départager les candidats. Leurs qualités comportementales et leurs motivations comptent tout autant dans la note finale.

En règle générale, comme cela a été précisé auparavant, le jury a apprécié et privilégié ceux qui n'hésitaient pas à livrer une vision plus personnelle de leur environnement professionnel et plus largement des politiques publiques dont ils vivent au quotidien les conséquences. Ce point peut sembler bien délicat. Rappelons que l'entretien s'apparente à un échange entre professionnels et qu'il ne faut pas, sur des questions larges et complexes, telles que la réorganisation des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ou l'art de l'encadrement, se cantonner à des réponses trop concises ou allusives. Il ne faut pas hésiter à développer sa pensée, mais il convient certes de trouver le ton juste pour le faire : toute critique ou considération, positive comme négative, ne sera pleinement appréciée que si elle est livrée avec simplicité et surtout avec une argumentation étayée. Qui plus est, il faut s'attacher à rendre la discussion crédible, en ne tombant pas dans la plainte ou à l'inverse dans l'optimisme débordant. Certains entretiens ont souffert d'un désabusement manifeste. D'autres ont dépeint des situations si parfaites que l'on pouvait s'interroger sur leur crédibilité.

Trop d'exposés se sont également conclus sans que l'on puisse percevoir les motivations du candidat, ni les perspectives que pouvaient lui offrir la réussite à cet examen. Au risque de répéter ce qui a été écrit dans les rapports précédents, prédominait parfois la seule conviction que l'investissement dans son activité professionnelle méritait une promotion. Idée parfaitement compréhensible pour le jury, mais si générale. Le sentiment de reconnaissance que peut apporter une promotion est sans doute la chose du monde la mieux partagée... Ce seul motif n'est pas suffisant compte tenu des modalités de l'examen et de la compétition qu'il suscite. Pour faire la différence, il faut que le candidat investisse de nouveau dans une argumentation qui soit plus personnelle. La

promotion peut être certes considérée comme une fin en soi, notamment lorsqu'elle vient couronner une carrière bien remplie – et le jury était sensible à ce point. Mais elle peut aussi être le point de départ de changements : permettrait-elle d'évoluer dans ses fonctions actuelles, d'élargir le périmètre de ses responsabilités, d'encadrer une équipe, de postuler ailleurs ? Il ne faut pas hésiter à ouvrir la fin de l'exposé sur de telles considérations pour préparer l'échange. Le jury a bien conscience que pour certains candidats, la mobilité géographique ni même une évolution du périmètre de leurs tâches ne sont envisageables, leur situation personnelle ou le contexte de leur institution ne leur donnant pas une telle opportunité. Ceci peut se compenser en insistant sur les chantiers que l'on aimerait ouvrir, les projets que l'on a à cœur d'achever, les défis que l'on perçoit pour son institution ; en montrant également que des projets menés dans d'autres services que le sien sont particulièrement inspirants.

Quelles que soient les perspectives ouvertes, le candidat doit montrer son esprit d'initiative, son aptitude à mener à bien des projets, mais aussi à encadrer et à décider, car le corps des chargés d'études documentaires est appelé par sa nature à de telles fonctions. Le rapport entretenu avec la hiérarchie directe est aussi un critère pour évaluer la façon dont on se positionne au sein de son entourage : certains avaient tendance à totalement omettre ces rapports, au risque de paraître trop ostentatoire, ou bien à afficher envers leur directeur une familiarité malvenue dans le contexte de cet examen. Sur ce point également, le ton juste doit être trouvé.

4) Les remarques générales sur l'oral

Chaque jury, en fonction des membres qui le composent, a sa personnalité propre. Néanmoins, certaines recommandations faites les années précédentes peuvent être réitérées. Voici, pour conclure, celles que l'on a établies à l'aune des entretiens de cette année, et qui résument les points saillants énoncés plus haut.

- Sur l'attitude à l'oral

La tension qu'apporte cet examen et la timidité sont des choses que le jury peut comprendre. Mais il ne faut pas les laisser prendre le dessus au cours des trente minutes.

Il convient d'éviter :

- les hésitations et les blancs, à *proscrire absolument durant l'exposé* ;
- un débit trop rapide ;
- un ton crispé et tranché pendant la durée de l'épreuve.

Il est également recommandé de regarder régulièrement les membres du jury afin de créer un véritable échange et de ne pas lui couper la parole.

- Sur la présentation du parcours

- Bien préparer avant l'épreuve la présentation, ce qui ne veut pas dire apprendre par cœur et réciter un texte. Le discours doit rester naturel.
- Respecter le temps imparti, en n'étant ni trop court (il est important de dépasser les cinq minutes), ni trop long (cela évite d'être interrompu par le jury).
- Structurer le discours en dégagant des axes clairs ; les annoncer au jury et s'y tenir (certains ayant annoncé des choses qu'ils n'ont pas abordées par la suite).
- Fournir au jury suffisamment d'exemples et de pistes pour alimenter l'entretien.
- Expliciter ses motivations et ouvrir l'exposé sur les perspectives qui se présentent.
- Rester concis et ne pas se répéter.

- Sur la tonalité générale et les échanges avec le jury

- Argumenter et apporter des exemples concrets pour étayer sa pensée. Les réponses trop tranchées et lapidaires ne servent pas le candidat.

- Éviter les réponses trop courtes ou allusives, voire évasives, sur les questions larges.
- Ne pas virer dans l'excès inverse, à savoir répondre trop longtemps, y compris sur des questions fermées, et ne pas laisser le jury intervenir. Certaines réponses devenaient un monologue, obligeant le jury à interrompre le candidat, ce qui n'est agréable pour personne. Lorsque cela devient systématique, cela donne l'impression d'une ostentation excessive ou de vouloir occuper le temps.
- Garder spontanéité et dynamisme pendant l'échange. Le candidat peut prendre le temps de réfléchir avant de répondre aux questions, mais ne pas rendre l'ensemble laborieux.
- Ne pas se montrer approximatif, le jury ayant pu entendre à des questions précises : « des trucs comme ça » ou « à peu près ».
- Éviter le pessimisme désabusé, le jury ayant aussi eu droit à : « On fait comme on peut », qui tue évidemment la dynamique de l'échange.
- Ne pas montrer une modestie excessive, qui a tendance à ne pas mettre en valeur des compétences pourtant précieuses et bien réelles ; à l'inverse, garantir l'authenticité de ses expériences, un discours trop lisse dépeignant une situation sans le moindre encombre étant difficilement crédible.

Les meilleures prestations ont été celles qui ont réussi à proposer un exposé construit, complet et bien maîtrisé et à créer un échange fructueux et convaincant avec le jury. Les meilleurs entretiens étaient ceux qui ont su :

- mettre en avant les compétences scientifiques et techniques ;
- démontrer un intérêt pour son domaine d'expertise à travers la connaissance des actualités les plus récentes ;
- afficher un esprit d'ouverture sur les réalisations des réseaux de la culture et de l'éducation nationale, sans être centré seulement sur sa propre institution ;
- souligner l'initiative dont on savait faire preuve, que ce soit dans la conduite de projet, la gestion d'équipe, la formation ;
- faire partager au jury son attachement aux projets, présents comme à venir.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 10.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	13	8	7	1
Femmes	64	53	45	9
Total	77	61	52	10

Seuil d'admission : 19 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,5 à 20 sur 20.

IV. Remerciements

Le jury tient à remercier le bureau des concours et de la préparation aux examens du ministère de la culture et de la communication pour la confiance qu'il lui a accordée, en particulier Mesdames Aurélie Dumont et Fadhila Bacha, ainsi que la division des examens et concours du SIEC, où il a bénéficié de l'accueil souriant et efficace de Madame Goucem Bendanoun, gestionnaire de l'examen.

Monsieur Jean-François MOUFFLET, président du jury
Madame Aline FRANÇOIS-COLIN
Monsieur Denis JOUDELAT
Madame Mireille LAMOUREUX